

Rapport de développement durable 2023



Le dérèglement climatique avec sa cohorte de perturbations et de catastrophes ne sont plus des hypothèses mais une réalité contre lesquels nous devons lutter et nous adapter.

Nous devons lutter, car les conséquences du dérèglement climatique ont des effets exponentiels dont nous ne maîtrisons pas scientifiquement encore tous les scénarii, mais dont nous percevons déjà, malheureusement, les effets et les risques à venir dans de nombreux domaines : santé, biodiversité, agriculture, économie, migrations, etc. Lutter, cela veut dire faire en sorte que chaque dixième de degrés d'augmentation de la température qui puisse être évité le soit. Cela passe par notre capacité à baisser, le plus rapidement possible, non pas la croissance de notre empreinte carbone, mais notre empreinte elle-même. Nous devons le faire, si nous ne voulons pas plonger dans l'inconnu et parce que solidaires, nous avons conscience que l'effort implique la mobilisation de tous et particulièrement celle des citoyens des pays aux forts taux d'émissions. Nous devons aussi le faire par responsabilité vis-à-vis du legs que nous faisons aux générations qui nous suivent.

Nous devons nous adapter, car malheureusement une partie du dérèglement climatique est déjà actif, nous en subissons les effets : canicules estivales, pluies torrentielles dévastatrices, tempêtes, fonte des glaces. Compte tenu des hypothèses retenues par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat – GIEC, qui font consensus auprès de la communauté scientifique ainsi que dans de nombreux pays, nous ne pourrons pas dans les prochaines années éviter les impacts du dérèglement. Aussi, nous devons, concomitamment à la réduction de nos émissions, engager un plan d'adaptation à plusieurs niveaux : dans les modes constructifs, les aménagements, ou encore dans l'organisation du travail des agents. La stratégie d'adaptation de la ville doit être en cohérence et en continuité du plan d'adaptation nationale (3ème Plan national d'adaptation au changement climatique – PNACC – octobre 2024)

Le rapport sur la situation en matière de développement durable témoigne de notre engagement à agir, mais également de l'évolution de notre référentiel politique. La transition écologique n'est pas une politique publique de plus, elle est l'élargissement du bien commun permettant de définir l'intérêt général. A ce titre, elle définit plus fondamentalement un nouveau cadre d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, dans lequel la solidarité et la préservation du cadre de vie, marqueurs forts de notre mandat, doivent continuer à prospérer.

La ville est engagée de longue date dans le développement durable et l'écologie. Aujourd'hui elle doit faire progresser son niveau d'exigence pour être plus en phase avec son objectif de décarbonation et accélérer sur le champ de l'adaptation. Elle doit le faire en donnant de la cohérence à l'ensemble de son action et en partenariat avec les autres institutions, au premier chef la Métropole. La cohérence passe par l'articulation entre les enjeux d'un territoire et les enjeux d'une collectivité territoriale. Toute la ville est contenue dans son territoire, mais tout ce qui se passe sur le territoire n'est pas contenu dans les compétences et les politiques de la ville.

D'une part, Saint-Herblain, acteur majeur de la frange ouest de la métropole est un territoire qui se déploie sur 3000 hectares, sur lequel vivent 50 000 herblinois et travaillent 42 000 personnes. La Ville appartient au quadrant nord-ouest de l'Agglomération qui compte plus de 750 000 déplacements journaliers de véhicules. Le territoire Herblinois doit contribuer aux objectifs du Plan Climat Air Energies Territorial — PCAET de la métropole. L'ensemble des acteurs, habitants, entreprises, industries et administrations, qui irriguent le territoire herblinois doivent assumer leurs responsabilités et contribuer, à leurs niveaux, à l'effort afin d'atteindre les objectifs nationaux

déclinés localement pour atteindre les objectifs du PCAET, -46% de CO2e en 2030 et atteinte de la neutralité carbone en 2050.

D'autre part, la ville en tant que collectivité territoriale de 1300 agents qui délivrent des politiques publiques à des usagers, a une responsabilité et des obligations spécifiques. De ce fait, elle doit, en son nom propre et indépendamment de l'ensemble des émissions réalisées sur son territoire, poursuivre des objectifs de baisse de ses émissions. Pour cela, elle utilise plusieurs « dispositifs » regroupés dans le rapport sur la situation en matière de développement durable, objet de cette délibération. Certains de ces dispositifs répondent à des obligations légales, d'autres reflètent la volonté de la ville d'aller plus loin et d'être proactive. Dans tous les cas, les différents dispositifs utilisés doivent permettre de passer des objectifs ambitieux, aux actions concrètes et efficientes. Ainsi le rapport sur la situation en matière de développement durable répond à deux finalités, faire le point sur la trajectoire du territoire herblinois tel que validé dans le PCAET Métropolitain et faire le point sur les engagements pris par la ville, en tant que collectivité territoriale, sur sa décarbonation.

Les engagements pris par la collectivité pour sa décarbonation et la préservation de la biodiversité

Conformément et au-delà du cadre règlementaire, les éléments présentés dans ce rapport sont :

- Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre BEGES, de la Ville
- L'évaluation des projets au regard des enjeux de transition écologique
- Le programme d'actions intégré à l'obligation règlementaire Éco Énergie Tertiaire EET
- La stratégie numérique responsable de la Ville intégrée à la loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique – REEN
- La feuille de route des achats durables
- La stratégie Biodiversité